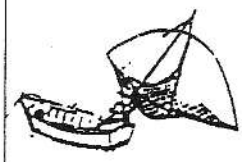
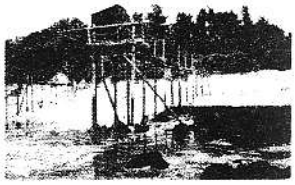
Numéro 16

Juin 2005

ECHO DES ESTUAIRES



LES CARRELETS CHARENTAIS
(A.D.D.P.M.L.T)
Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition



Chers (es) Adhérents (es),

Quelques mots d'introduction pour le 16 éme « Echo des estuaires ».

La chaleur torride de ces mois de juin et de juillet nous fait apprécier encore plus les moments passés sur nos carrelets.
La brise de mer est en effet la bienvenue pour affronter cette canicule. La fréquence de relevage du filet est sans doute diminuée mais elle est compensée par la fréquence du « Relevage de Coude »..... pour boire de l'eau, bien sûr.

En tout cas, par le nombre d'appel téléphonique que je reçois, je me rends compte qu'une certaine fébrilité règne sur le front de nos côtes. On se prépare visiblement à la saison estivale.

D'autre part la reconstruction est toujours en vigueur pour certains qui, s'ils ont mis du temps à s'y mettre, soit maintenant décidés d'aller au bout rapidement. On ne peut que les encourager.
Dans ces lignes, développés ci-dessous, vous trouverez :

I – Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 avril à Angoulins.
II – Le compte-rendu du Conseil d'Administration qui à suivi.
III – Le Rappel de la réglementation concernant la pêche « amateur » sous quelque forme que ce soit, pêche à pied ou pêche au filet – et précisant : - la taille admise – coquillages et poissons
- les lieux interdits.
IV – Le rappel de la procédure pour l'octroi d'aides à la reconstruction.
V – Journées du Patrimoine
VI – Quelques nouvelles brèves.
VII – Quelques annonces.

Jean-Louis MARTIN

I – COMPTE-RENDU DE LA 15 éme ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL A ANGOULINS

L'Association des **carrelets Charentais** a tenu son Assemblée Générale le 9 Avril 2005 salle de l'Europe à **Angoulins .**

Après avoir accueilli les personnalités présentes : **Mme BRIDONNEAU** maire d'Angoulins, **M. VILLAIN** Conseiller Général, **M. FAURE** ingénieur subdivisionnaire à la DDE, M. CARRERE Président de l'Association des carrelets du Nord Blayais **Monsieur MARTIN** présenta les excuses des députés **Jean Louis LEONARD** et **Didier QUENTIN** retenus par leurs obligations parlementaires et devant plus de 120 personnes ouvrit la séance par la lecture de l'ordre du jour :

- Mot d'accueil de Madame le Maire d'Angoulins
- Rapport moral du Président.
- Rapport d'activité du secrétaire.
- Bilan financier du trésorier.
- Election du 1/3 sortant au conseil d'administration.
- Evocation des affaires en cours.
- Questions diverses.

ACCUEIL DE MADAME LE MAIRE :

Mme BRIDONNEAU présente sa ville de 3600 habitants à cheval entre la ville de La Rochelle et la station balnéaire de **Chatellaillon**. Ville orientée vers la mer ou 27 ostréiculteurs exercent encore leur métier, mais ou tous les emplacements de carrelets répertoriés avant la tempête, n'ont pas été reconstruits ; par contre ce sera la 1ére commune a disposé d'un CARRELET PEDAGOGIQUE dont la construction est très difficile vu les normes imposées pour l'accueil tout public !!

NOTA : un 2éme carrelet pédagogique devrait voir le jour à ESNANDES face à la baie de L'AIGUILLON.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT:

M. MARTIN axe son exposé suivant deux thèmes : la poursuite de l'effort de reconstruction et la dimension culturelle que représentent nos carrelets.

Il fait un rappel sur la création de l'Association portée sur les fonts baptismaux en 91 pour défendre les carrelets embarqués interdit par un décret : soit disant européen grâce à l'action de **Michel CREPEAU**, grand défenseur de nos carrelets puis de **Didier QUENTIN** qui a pris le relai, le décret fut aboli en novembre 99. Plus de 10 ans d'effort pour un texte ouf Un mois plus tard ce fut la tempête dont il est inutile d'évoquer les dégâts, mais qui a eu pour effet de cristalliser la même volonté, appliquée cette fois aux installations fixes : LES PONTONS. Sur 765 emplacements plus ou moins en état de fonctionner seuls 5% restaient debout.

- ***LA RECONSTRUCTION*** a été depuis 6 ans notre plus gros travail.

Pour ce qui est des affaires en cours nous ne trouvons pas toujours les solutions espérées auprès de nos interlocuteurs, nous ne faisons pas de PROSELETISME mais il semblerait qu'une certaine méfiance de l'administration se développe vis-à-vis de l'association !

- Le Président rappelle le but des deux motions signées l'an dernier :

- ***LA REDEVANCE*** dont le calcul forfaitaire ne semble pas acceptable alors que les tarifs pratiqués par le port autonome de Bordeaux sont inférieurs et calculés proportionnellement à la surface occupée.

- ***LA PROTECTION de la RESSOURCE*** toujours d'actualité. Qui est responsable de ce déclin ?

- Enfin le Président évoque **la dimension culturelle** pris par les carrelets. Le succès des Journées du Patrimoine de l'an passé en apporte la preuve. Son souhait le plus vif est que davantage de propriétaires de carrelet s'investissent dans ces Journées du Patrimoine.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE:

Le secrétaire fait la synthèse de l'Assemblée 2004 ou chacun des intervenants s'était ému du fléchissement de la motivation des éventuels reconstructeurs ; trois raisons semblaient se dégager :

- Montant trop élevé de la redevance.
- Difficultés d'accès directs à certains emplacements.
- La loi littorale pouvant mettre en cause l'AOT.

Quatre axes avaient été déterminés pour prolonger notre effort :

- Rechercher des emplacements disponibles.
- Proposer la meilleure assurance.
- Mener une campagne d'information et de communication.
- Affirmer la reconnaissance patrimoniale de nos installations.

L'Assemblée Générale avait procédé à l'élection du tiers sortant en reconduisant **MMS BELLOUARD , DELATRE , DEROSIER, DRUGY, INQUEL** dans leur fonction.

Deux motions avaient été soumises à la signature des adhérents, l'une relative à l'équité de la perception de la redevance, l'autre sur la protection des ressources. Ces deux textes devant être soumis aux différentes autorités de tutelle ou compétentes.

Les différentes affaires : suppression des cabanes de ponton sur l'île d'Aix, accès des installations au lieu dit des COUGNAUX et réalisation de carrelets pédagogiques.

Suite à cette Assemblée Générale le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois :
D'abord pour élire les membres du nouveau bureau, ensuite pour finaliser les textes des motions décodées par l'AG.

Les deux motions étaient expédiées à **Monsieur le député Didier QUENTIN**, à **Monsieur le Préfet LEYRIT**, à **M. BUSSEREAU** Secrétaire d'Etat et Monsieur le Ministre des Finances. La plupart de ces personnalités ayant changées de fonction cela explique peut être le manque d'intérêt porté à notre action

Enfin, le dernier Conseil de Mars 2005 avait certes pour but d'organiser cette assemblée générale mais aussi de faire le point sur des problèmes survenus depuis peu :

- Désengagement de la région de la part d'aide (20%) à la reconstruction mise en place par l'Etat.
- Perception et rappel d'années antérieures de la taxe de redevance pour les installations de Rochefort Nord.
- Introduction dans l'attribution d'occupation temporaire de la notion d'assurance obligatoire. (Art 16)

Cependant nos carrelets intéressent toujours autant de monde, une revue cynégétique nationale en a fait sa page de garde au mois de Mars ; la chaîne M6 tourne un film « Les mariages d'Agathe » avec comme décors les pontons du nord Aunis ; la mairie de MECHERS propose de consacrer une grotte pour une exposition sur les carrelets.

L'axe d'effort proposé pour 2005 se résume en deux mots : SOLIDARITE. TENACITE.

BILAN FINANCIER DU TRESORIER

Les recettes 2005 s'élèvent à la somme de	4 358,90 €
Les dépenses ----------	3 601,88 €
Le bilan dégage un bénéfice de----------	757,02 €
Ce qui laisse de disponible un avoir cumulé	4 061,69 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activité du secrétaire et le bilan financier présenté par le trésorier.
Le Président rappelle que notre association est dite de défense donc il nous faut un volant financier pour ester en justice, si besoin

ELECTION DU TIERS SORTANT

Sont réélus à l'unanimité des votants **Mme VINSONNEAU, MMS MARTIN, JOYAU, HUBERT, BLIN, GRIFFON**. Après un appel à candidature **Mme KOENIG** et **M. MARTY** sont élus pour siéger au CA.

AFFAIRES EN COURS :

AIDES FINANCIERES: Le Président rappelle qu'après la tempête de 99, deux moyens avaient été mis en place pour aider à la reconstruction : une aide du département et de la Région complétée par une aide de l'Etat, le plafond des dépenses étant fixé à 50 000 Frs (7 622.45 €), l'aide pouvant s'élever à 20 000Fr(3 048.98 €) donc incitative !! L'année butoir avait été fixée à 2006. Or, la Région Poitou Charente qui est gestionnaire des crédits mis en place par l'Etat vient de décider de transférer ces sommes sur une autre ligne de son budget. L'Assemblée demande donc au Président de faire un courrier explicatif à **Mme ROYAL** Présidente de région pour lui faire comprendre que ce sont les plus démunis qui seront brimés et de revoir sa décision. Un courrier devant être aussi expédié au député **Didier QUENTIN** et au **Premier Ministre**. Intervention de **M. CHARLES** qui exprime l'esprit de compagnonnage qui anime la construction d'un carrelet et demande que chaque adhérent le fasse savoir par courriel sur le site de Mme ROYAL à l'Assemblée Nationale.

RELATION AVEC LA DDE: C'est une source de doléances ; si le contact fonctionne bien avec la DDE service maritime pour la zone nord, il semble qu'il y ait méfiance voir blocage pour la zone de Royan. De même le Président demande à **M. FAURE** ici présent d'expliquer le pourquoi de la perception bloquée sur 5 années sans tenir compte des accords d'exonération passés pour 2000, 2001, 2002.
M. FAURE admet qu'il y a eu certaines erreurs, donc il demande aux adhérents concernés de prendre contact avec ses services pour régler ce différent avec les services fiscaux et demander l'échelonnement du paiement et contester l'application des taux pour 2000, 2001, 2002.
Pour ce qui est de la connaissance des emplacements laissés disponible, **M. COLLANGE** est en train de faire sur le terrain une mise à jour, mais sur certains sites le nombre est limité par l'architecte des Bâtiments de France, en fonction des problèmes liés à l'accès ; il devrait y avoir « le chemin des douaniers » permettant la libre circulation.

CARRELET SUR L'ILE DE RE: historiquement il y aurait eu 4 installations sur l'île de Ré dont un emplacement serait encore visible ; l'architecte des B F faisant opposition, la DDE ne délivre pas d'AOT sur cette zone. L'Assemblée demande que ce soit la commission des sites qui décide du bien fondé des demandes de construction.

SUR L'ILE D'AIX: l'Association AIX-PONANT dont le Président est avocat à Paris vient d'obtenir en première instance la suppression des abris sur les pontons face à sa propriété, remettant en cause le PLU déterminé par le Conseil Municipal ; le maire d'Aix faisant appel et devant cette décision pouvant faire jurisprudence, le Président demande que l'Association puisse défendre ses adhérents devant la justice. L'Assemblée vote à l'unanimité pour mandater le Président afin d'ester en justice.

r***DES QUESTIONS DIVERSES*** concernant le site Internet, l'électrification des cabanes par panneaux solaires, les possibilités d'interdiction d'accès aux installations dans les zones NATURA 2000 seront traitées dans les prochains numéros de « L' ECHO DES ESTUAIRE ». D'autres questions qui demandent une étude plus poussée comme l'utilisation de moyens de transports pour se rendre sur les lieux de pêche à pieds, le calibre autorisé pour la pêche des huîtres sur les bancs sauvages, la remise à jour des connaissances concernant la réglementation maritime, ne pourront être instruites qu'après une prise de contact aupès des affaires maritimes.

DEUX INFORMATIONS SONT DONNEES EN CONCLUSION:

a) Le coup d'un carrelet pédagogique est estimé à plus de 75 000 € .
b) La pêche à la civelle serait interdite en 2005.

LE PRESIDENT DONNE LA PAROLE A M. CARRERE qui se réjouit d'avoir assisté à l'Assemblée Générale de notre Association et constate sa grande vitalité par le nombre de ses participants. Il se tient prêt à agir à nos côtés pour soutenir nos actions car nos objectifs sont identiques. Il demande aux constructeurs retardataires de faire diligence pour envoyer leur dossier d'aides avant la fin du mois afin de contrarier la décision prise à la région.

L' ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12H30.

II - COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU A PORT DES BARQUES LE 28 MAI

Conformément à la convocation du Président en date du 17 Mai 2005 le Conseil d'Administration des **carrelets charentais** s'est réuni à Port des Barques le 28 Mai 2005 à 10h-.

Membres excusés : **Mme VINSONNEAU , MMS DELATTRE, JOYAU, DESFORGES, TARDOT.**
Absents : **MMS DRUGY, GRIFFON, JEAN, INQUEL, MARTY, Mme GAGNEUX.**

ORDRE DU JOUR:

- Election du bureau
- Le point sur les adhésions
- Réflexion sur « l'écho des estuaires »
- Journée du patrimoine 2005
- Site internet
- Questions diverses

Le Président donne lecture d'un courrier de **M. Didier QUENTIN** concernant les aides régionales pour les reconstructions ainsi que les réponses de **M. Thierry BRETON** et du **Préfet M TOMASINI**.
Le premier annonce qu'il a transmis le problème à ses services pour étude (son prédécesseur avait envoyé la même lettre !!!!)
Le second rappelle la procédure d'obtention des aides et informe qu'il a transmis au Premier Ministre, lui aussi, le problème.
Le problème de la redevance sur les installations de la zone de ROCHEFORT pose l'interrogation de savoir si c'est aux titulaires d'AOT de faire les frais du laxisme de l'agent de la DDE et d'être obligé de payer 5 années de retard à taux plein sans tenir compte des engagements de Mme la Secrétaire d'Etat au budget des services fiscaux pour les années 2000,2001, 2002.

ELECTION DU BUREAU:

Sont élus à l'unanimité :

- PRESIDENT..... **M. MARTIN**
- SECRETAIRE:..... **M. BELLOUARD**
- TRESORIER:..... **M. LAROCHE**
- VICE PRESIDENT: **Mme VINSONNEAU**
- SECRETAIRE ADJ:..... **M. JOYAU**
- TRESORIER ADJ:..... **Mme KOENIG**

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Le problème de la pêche des alevins en particulier des pibales devrait se résoudre sous peu largeur des filets réduite, jour de pêche encadré voir interdiction de la pêche).

ADHESIONS:

Il est décidé de distribuer des carnets d'adhésions aux membres du CA pour permettre un éventail plus large de recherche d'adhérents, le listing devant être revu et mis à jour par le trésorier.

SITE INTERNET:

Le site internet se met en place, le Président demande à certains membres de lui fournir des articles sur les sujets suivants :

- Espèces pêchées
- Différents types de pêches : à pieds
 Embarquée
 Sur ponton

Afin de mieux renseigner nos adhérents.
L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 12 h 30 , en donnant rendez-vous aux membres le 1er Octobre au CHAPUS pour un prochain Conseil « convivial » dans la cabane d'un de nos collègue **Monsieur BLIN**.

III – PECHE A PIED EN CHARENTE-MARITIME : DISPOSITION REGLEMENTAIRES PRINCIPALES.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau rassemblant la réglementation en vigueur en matière de pêche « amateur » sur notre littoral. Bien que ces dispositions soient « bien entendu » connues de tous, il n'est certainement pas inutile de les rappeler pour éviter (peut-être) des désagréments venant gâcher le plaisir de la pêche. Un détail qui à son importance. Les mailles de nos filets de carrelets sont règlementées à 14 mm. Nous rappelons toutefois que des mailles de 10 mm sont **tolérées** dans le fond du filet sur une surface de 1 m2.

IV – LES AIDES A LA RECONSTRUCTIONS

Les aides octroyées par le Conseil Général et la Région, sont toujours d'actualité jusqu'en 2006 (inclus). Celles de l'Etat (gérées par la Région) qui devaient disparaître à partir de cette année, sont (semble-t-il) également reconduites. Aucun courrier, malgré nos demandes, n'est venu infirmer ou confirmer cette situation. Est-ce l'action de notre Association qui a fait intervenir le monde politique tous azimuths qui a été déterminante ? L'avenir le dira.

En tous cas, il est évident que les candidats à la reconstruction doivent s'activer s'ils veulent espérer obtenir ces aides et ne pas oublier qu'il y a une procédure à suivre.

D'autre part, certains appels téléphoniques reçus montrent que des aides, notifiées depuis longtemps, n'ont toujours pas été versées. Nous rappelons que l'Association n'est que l'intermédiaire transitoire des dossiers de demandes d'aides. En aucun cas, elle est informée de leur versement.
Nous voulons bien, cependant, devant le nombre de cas litigieux, intervenir. Mais pour cela, il nous faut rassembler les renseignements nécessaires.
Nous demandons que se signalent ceux d'entre vous qui :

1°) – Ont envoyé un dossier à l'Association et n'ont reçu par la suite aucune nouvelle,
2°) – Après l'envoi de leur dossier, ont reçu une notification de la Région mais pas le versement des sommes inscrites.

Dans les 2 cas, veuillez nous informer par écrit en précisant vos : NOM, PRENOM, la DATE d'ENVOI de votre dossier à l'Association et la DATE DE RECEPTION de la notification d'aide, pour ceux qui l'ont reçu.

V- JOURNEES DU PATRIMOINE

« Nos carrelets » font partie intégrante, comme l'an passé, des Journées du Patrimoine qui auront lieu les 17 et 18 Septembre 2005.
Pour ceux qui seront volontaires pour ouvrir leur carrelet au public, ces 2 jours là, nous joignons 1 affiche à apposer sur le portail ou devant leur installation.
Nous serons heureux de recevoir, par la suite, le résultat de cette participation par un compte-rendu succint : nombre de visiteurs, intérêt présenté etc....
Merci pour ceux qui voudront bien participer à cette action pour faire connaître dans le meilleur sens du terme, nos carrelets.

VI – NOUVELLES BREVES

- Une exposition sur les carrelets est visible dans les « Grottes de Régulus » à MECHERS. Tous renseignements sur cette exposition peuvent être obtenus auprès de Melle BACHELOT à la Mairie de MECHERS.
- L'Association est saisie régulièrement de demandes d'adresses de constructeur de mécanisme de carrelet (treuil + cadre). Nous en possédons certaines, plus ou moins d'actualité. Nous sommes preneurs de tout élément nouveau dans ce domaine.
- Un devis complet est en préparation pour être présenté dans notre prochain « Echo des Estuaires » sur l'électrification des cabanes par panneaux solaires pouvant entraîner : treuil, pompes, éclairage etc....

VII – ANNONCES

1 – Mademoiselle MARTIN Régine Tel :05.46.36.27.07 possède un petit carrelet mobile qu'elle posait autrefois sur l'embarcadère de BOURCEFRANC LE CHAPUS. Ces lieux étant maintenant interdits, elle recherche une passerelle de carrelet pour ce même usage, dans des conditions à définir.
2 – Monsieur GIBEAU Tel : 05.46.82.30.33 cherche à vendre un carrelet,
3 – Monsieur BERNARD Roger Tel : 05.45.36.04.00 ou Portable : 06.07.83.82.17. cherche à louer un carrelet dans des conditions à définir.
4 - Madame ROISIN – La Cléf d'or 16410 DIGNAC, recherche un vieux carrelet ou un carrelet en construction négociable à 6 000 € (140 000 Frs).

PECHE DE LOISIR : disposition règlementaires principale

GENERALITES :

- La vente du produit de la pêche est interdite.
- Salubrité des sites fréquentés : les zones classées « A » et « B » sont autorisées, les zones « C » et « D » sont interdites car insalubres.
- D'une façon générale, toute pêche est interdite :
 - ➢ Pose du filet : chenaux balisés, port et abris de commerce
 Zone de baignade et activités nautiques
 A moins de 50 m des concessions de cultures marines
 - ➢ Pêche à pied : estuaire de la Gironde
 La plupart des chenaux
 Les ports
 Certaines baies
 A moins de 25 m des parcs conchylicoles

Pour plus d'informations concernant les zones interdites ou réglementées, ainsi que le calendrier 2002, contactez : **Direction Départementale des Affaires Maritimes – Quai Marans- 17000 LA ROCHELLE . TEL : 05.46.28.07.07**

A. Pêche aux engins :

1. Filet calé sur l'estran :

⇨ Demande à effectuer auprès du service des affaires maritimes entre le 1er octobre et le 1er novembre de l'année précédant celle de l'autorisation.

⇨ Caractéristiques du filet autorisé :

- ◆ Maillage minimum : 100 millimètres, maille étirée.
- ◆ Longueur maximum : 50 mètres, d'un seul tenant.
- ◆ Hauteur maximum : 2 mètres.

⇨ Calage et marquage :

- ◆ Filet retenu au fond par des piquets ou des poids et supporté que par une ralingue de flotteurs. Il doit être calé à + 150 m d'un autre filet.
- ◆ Une plaque avec le nom de l'usager doit être visible sur les 2 piquets de fixation.

2. Pêche en bateau :

⇨ Engins autorisés à bord d'un bateau :

- ◆ Des lignes gréées pour l'ensemble d'un maximum de 12 hameçons
- ◆ 2 palangres munies chacune de 30 hameçons au maximum
- ◆ 2 casiers à crustacés, 1 foëne, 1 épuisette ou salabre
- ◆ 1 filet trémail (longueur maximum : 50m, maillage minimum : 100mm)

⇨ Les engins dormants laissés sans surveillance doivent être balisés et le nom du propriétaire doit figurer sur une des extrémités.

3. Carrelet :

Maillage minimum du filet : 14 millimètres de côté. Tolérence d'un fond d'1m2 avec un maillage de 10 mm.

L'installation à poste fixe nécessite une autorisation du service maritime de l'équipement.

B. Pêche à pied (coquillages et crustacés)

Engins autorisés :

Râteau non grillagé muni d'un manche de 80 cm maxi.

Grapette à main.

Couteau pêche-palourde muni d'un manche de 30 cm maxi.

Piochon d'une largeur de 4 cm maxi ou tout autre outil traditionnel.

Quantité autorisée : 5 kg par pêcheur et par marée, toutes espèces confondues.

Respect du littoral : ne pas enlever les pierres, et les replacer dans leur position d'origine.

C. Tailles minimales en cm (liste non exhaustive) :

POISSON				CRUSTACE -COQUILLAGE	
Aloses	30	Lieu jaune	30	Araignée de mer	12
Anchois	12	Maigre	45	Buccin (bulot)	4,5
Bar	36	Maquereau	20	Coque	3
Bar moucheté	30	Merlan	27	Couteau	10
Barbue	30	Merlu	27	Crevettes	3
Céteau	15	Mulets	20	Etrille	5
Chinchard	15	Plie	27	Moule	4
Congre	58	Rouget barbet	15	Palourde	4
Dorade grise	23	Sardines	11	Pétoncle	4
Dorade royale	19	Soles	24	Praire	4
Flet	25	Turbot	30	Tourteau	13